

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 78/672 /MTJ.SGPT.DFP.21032  
portant promotion au titre de l'année 1976  
de Monsieur TSETOU Jacques, Administrateur  
du Travail.

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN;

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977

Vu la Loi n°15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires;

D.B. Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15-62 du 3 Février 1962 fixant Statut Général des fonctionnaires;

Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

Vu le décret n°62-426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le Statut des cadres de la catégorie A des S.A.F.

D.C.F. Vu le décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n°77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035-77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 78/667 /MTJ.SGPT.DFP du 7 Novembre 1978 portant inscription au Tableau d'Avancement de l'année 1976 de Monsieur TSETOU Jacques, Administrateur du Travail

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur TSETOU Jacques, Administrateur du Travail de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F. en service à la Direction de l'Office National des Postes et Télécommunications à Brazzaville est promu au 3° échelon de son grade indice 1010 pour compter du 3. Décembre 1976; ACC néant -

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 13 Novembre 1978

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Le Ministre du Travail et de la Justice  
Garde des Sceaux

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Alphonse MOUSSOU POUATI.

Le Ministre des Finances

H. LOPES.

AMPLIATIONS :

- JORPC
- SGEPT/DFP
- D.B.
- D.C.F.
- SGCM/BC
- O N P T
- Dossier
- Intéressé

1  
3  
2  
2  
2  
3  
1

*[Handwritten signature]*